

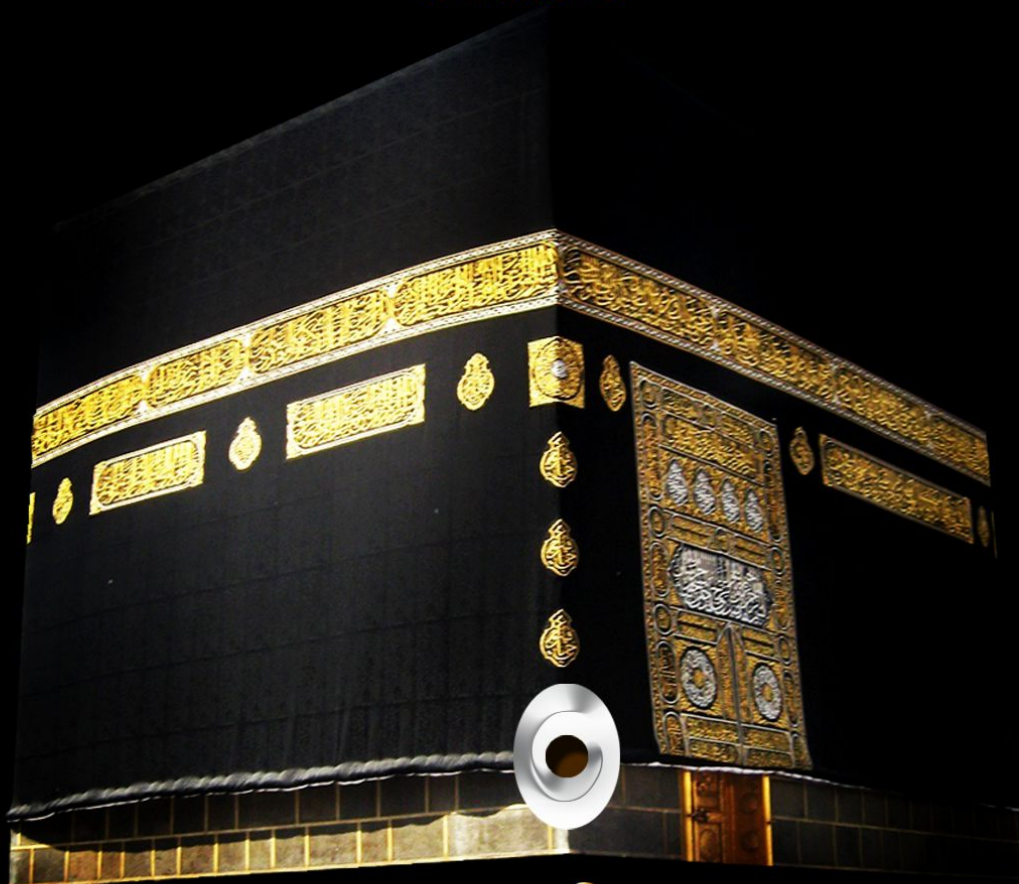
LES CONNAISSANCES
NÉCESSAIRES POUR LE

Hajj & Omra

SELON LE CORAN ET LA SOUNNA

D'après

*Cheikh Al-Albani, Cheikh Al-'Othaymin, Cheikh Ibnou Baz
et d'autres*



Ta'lim
EDITIONS

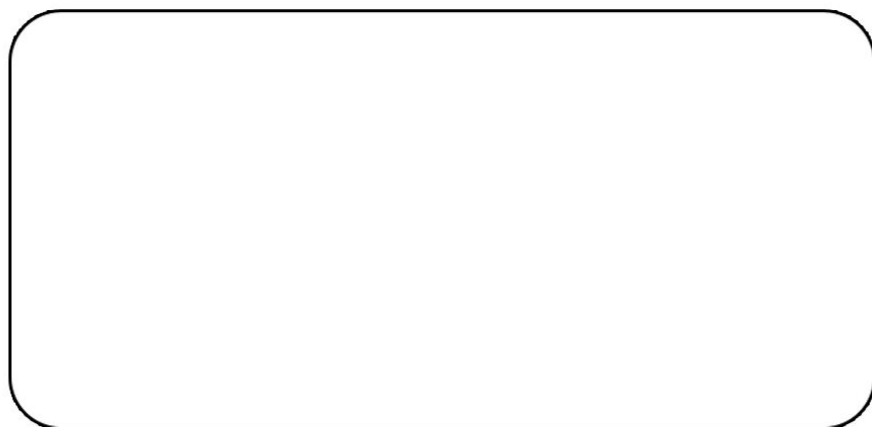
LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR

Hajj & Omra

SELON LE CORAN ET LA SOUNNA



CODE BARRE



LES CONNAISSANCES
NÉCESSAIRES POUR LE

Hajj & Omra

SELON LE CORAN ET LA SOUNNA

D'après

**Cheikh Al-Albani, Cheikh Al-'Othaymin, Cheikh Ibnou Baz
et d'autres :**



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

BISMILLAH IR-RAHMAN IR-RAHIM

Invocation du voyageur

اللَّهُ أَكْبَرُ، اللَّهُ أَكْبَرُ، اللَّهُ أَكْبَرُ سُبْحَانَ الَّذِي سَخَّرَ لَنَا هَذَا
وَمَا كُنَّا لَهُ مُقْرِنِينَ وَإِنَّا إِلَى رَبِّنَا لَمُنْقَلِبُونَ،
اللَّهُمَّ إِنَّا نَسْأَلُكَ فِي سَفَرِنَا هَذَا الْبِرَّ وَالتَّقْوَى ،
وَمِنَ الْعَمَلِ مَا تَرْضَى ، اللَّهُمَّ هَوِّنْ عَلَيْنَا سَفَرِنَا
هَذَا وَاطْوَعْنَا بَعْدَهُ ، اللَّهُمَّ أَنْتَ الصَّاحِبُ فِي السَّفَرِ ،
وَالْخَلِيفَةُ فِي الْأَهْلِ، اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ وَعَثَاءِ السَّفَرِ،
وَكَاثِبَةِ الْمَنْظَرِ وَسُوءِ الْمُنْقَلَبِ فِي الْمَالِ وَالْأَهْلِ
+ أَيُّونَ تَائِبُونَ عَابِدُونَ لِرَبِّنَا حَامِدُونَ

Allâhu akbaru, Allâhu akbaru, Allâhu akbaru. Subhâna l-ladhî sakhkhara lanâ hâdhâ wa mâ kunnâ lahu muqrinîn, wa innâ ilâ rabbînâ la-munqalibûn. Allâhumma innâ nas-aluka fî safarinâ hâdhâ al-birra wa t-taqwâ wa mina-l-°amali mâ tardâ. Allâhumma hawwin °alayna safaranâ hâdhâ wa twi °annâ bu°dahu. Allâhumma anta s-sâhibu fî s-safari, wa-l-khalîfatu fî-l-ahli. Allâhumma inni°ûdhu bika min wa°thâ'i s-safari wa ka'âbati-l-manzari, wa sû'i-l-munqalabi fî-l-mâli wa-l-ahli.

Au retour, répéter l'invocation et ajouter :

Âyibûn, tâ'ibûn, °âbidûn, li-rabbînâ hâmidûn.

"Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand.

« ... Gloire à Celui qui amis ceci à notre service alors que nous n'étions pas capables de les dominer. Et c'est vers notre Seigneur que nous devons retourner.

(sourate « L'Ornement », versets 13 et 14) »

Ô Seigneur ! Nous Te demandons dans ce voyage la bonté pieuse, la crainte ainsi que tout acte qui procurera Ta satisfaction. Ô Seigneur ! Tranquillisenous dans ce voyage et diminuenous en la distance. Ô Seigneur ! Tu es le compagnon de voyage et le remplaçant dans la famille. Ô Seigneur ! Je me mets sous Ta protection contre les fatigues du voyage, contre tout paysage source de chagrin, et contre tout mal qui nous frapperait, de retour dans nos biens et nos familles.

Au retour, on rajoute :

"Nous voilà donc de retour, pleinement soumis et dévoués, et proclamant la Louange de notre Seigneur".

INTRODUCTION

Louange à Allah, nous Le louons, nous implorons Son aide et Son pardon. C'est auprès d'Allah que nous cherchons protection contre les maux qui sont en nous et les méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide, personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah Seul sans associé et je témoigne que Mohammed est Son serviteur et Son Messenger (ﺻﻠﻰ ﺍﻟﻠﻪ ﻋﻠﻴﻪ ﻭ ﺳﻠﻢ).

Les éditions Ta'lim ont le plaisir de commencer leur édition avec cet ouvrage **“ Les Connaissances nécessaires pour le Hajj et la ‘Omra ”**.

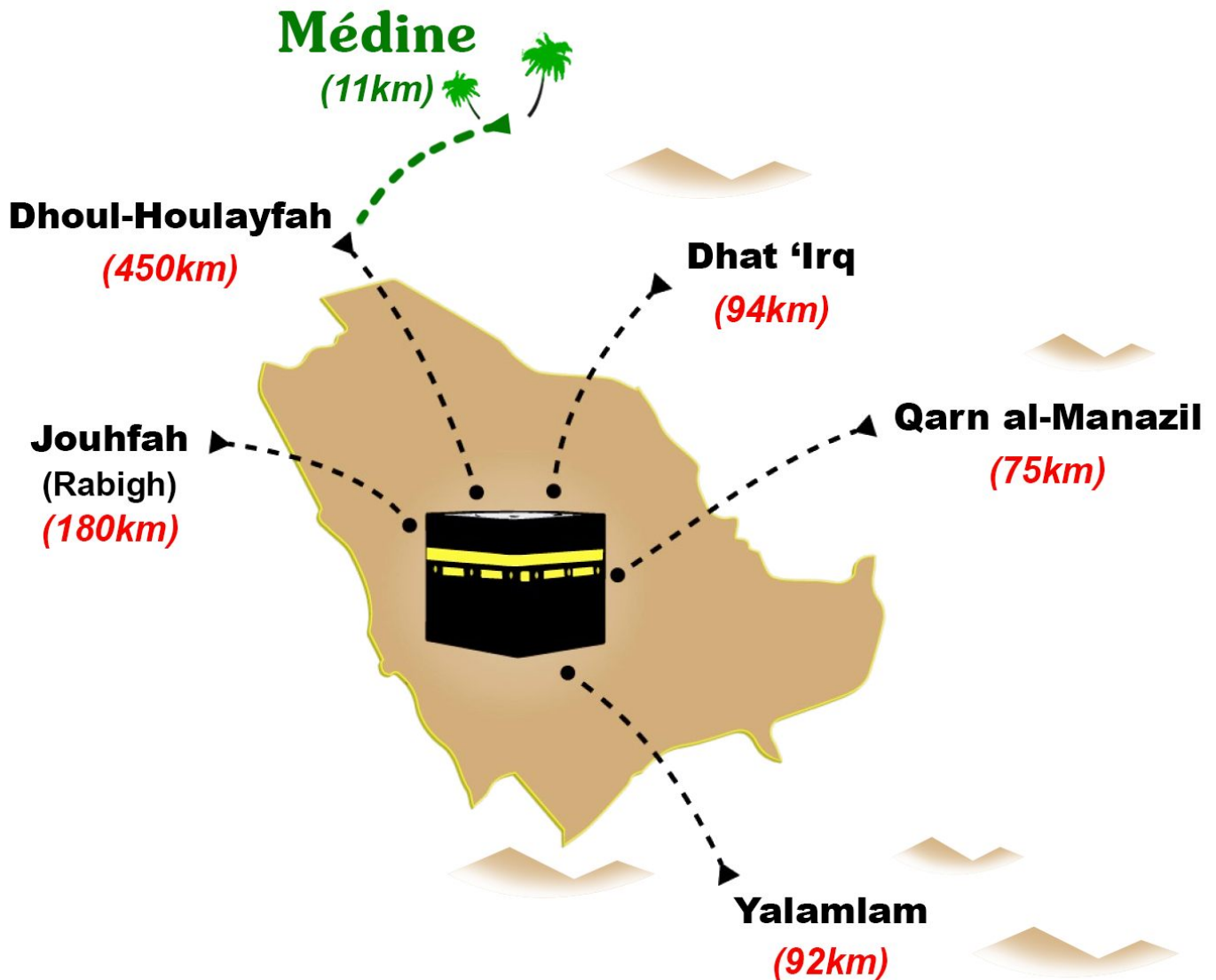
Les éditions Ta'lim ont pour but de faciliter la science aux gens en présentant de manière simple et imagée les rites du Hajj et de la ‘Omra, se basant sur des ouvrages conformes au Coran et à la Sounna, et authentifiés par les grands savants de notre époque tels que, **Cheikh Al-Albani, Cheikh Ibnou Baz, Cheikh Al-‘Othaymin, Cheikh Al-Faouzan**, qu'Allah leur fasse miséricorde et leur accorde la meilleure des récompenses.

Nous avons choisi d'illustrer le pèlerinage selon les rites At-Tamattu¹ car c'est celui que le Prophète (ﺻﻠﻰ ﺍﻟﻠﻪ ﻋﻠﻴﻪ ﻭ ﺳﻠﻢ) nous à conseillé d'appliquer. Se basant sur le hadith de Jaber (ﺭﺼﻰ ﺍﻟﻠﻪ ﻋﻨﻪ) que l'on retrouve dans sahih Mouslim.

Nous demandons à Allah, Éxalté et Élevé soit-Il, qu'Il fasse de ce travail une œuvre entièrement pieuse, accomplie exclusivement pour Son visage, et qu'Il fasse que nous ne Lui associons rien d'autre dans notre intention.

1 Le Prophète (ﺻﻠﻰ ﺍﻟﻠﻪ ﻋﻠﻴﻪ ﻭ ﺳﻠﻢ) a ordonné à ses compagnons d'accomplir dans son pèlerinage d'adieu le rite Tamattu'. Il (ﺻﻠﻰ ﺍﻟﻠﻪ ﻋﻠﻴﻪ ﻭ ﺳﻠﻢ) s'est même mis en colère contre ses compagnons qui ne se sont pas empressés d'exécuter son ordre, d'annuler leur intention d'accomplir le pèlerinage (seul) et de la changer en Omra. Selon sa parole « La Omra rentre dans les rites du pèlerinage jusqu'au jour du jugement dernier ». Et Il (ﺻﻠﻰ ﺍﻟﻠﻪ ﻋﻠﻴﻪ ﻭ ﺳﻠﻢ) dit : « La ‘Omra fait partie des rites du pèlerinage jusqu'au jour du Jugement, non pas pour cette année seulement mais pour toujours, non pas pour cette année seulement mais pour toujours ». Sahih Abu Daoud (1568-1571).

Les Mîqâts



Ibnou Abbas (رضي الله عنهما), a dit : « Le Messager d'Allah (صلى الله عليه و سلم) a fixé comme lieu d'entrée en état de sacralisation : pour les gens de Médine, Dhoul-Houlayfah, pour les gens du Cham, Jouhfah, pour les gens du Najd, Qarn al-Manazil, pour les gens du Yémen, Yalamlam. Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a aussi dit : Ils sont un lieu pour eux et pour tous ceux qui y passent, pour celui qui a l'intention d'accomplir le Hajj ou la 'Omra, et pour celui qui réside entre les mawaqits et la Mecque, alors qu'il débute d'où il se trouve. De même, que les gens de La Mecque.» (Authentifié par el-Boukhari et Mouslim).

Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) ne cita pas Dhat 'Irq dans le hadith car c'est 'Omar Ibnou Al-Khatâb qui le définit ultérieurement.

LES POINTS D'ENTREE EN SACRALISATION (MIQATS)

Il y a 5 lieux à quelque distance de la ville sainte de La Mecque que les pèlerins ne doivent pas traverser avant d'être en état d'Ihrâm, s'ils ont l'intention de faire la 'Omra ou le Hajj. Ces lieux ou étapes sont appelés Mîqâts.

Dhoul-Houlayfah: ce mîqât est à environ 11 kilomètres de Médine et à peu près 450 kilomètres de La Mecque. Dhoul-Houlayfah est le mîqât pour ceux qui viennent de Médine et pour ceux qui approchent La Mecque par cette direction.¹ On l'appelle aussi bir Ali ou Abyars Ali.

Jouhfah: ce mîqât est à environ 180 kilomètres au nord-ouest de La Mecque. C'est le mîqât pour les personnes qui viennent du sham² et d'Egypte. De nos jours, cet endroit est en ruine, c'est pour cela que les gens entrent en Ihrâm avant, à l'endroit que l'on appelle Râbigh.

Qarn al-Manazil: ce mîqât est une région vallonnée à environ 75 kilomètres à l'est de La Mecque. C'est le mîqât pour les personnes qui vivent à Najd ou pour celles qui arrivent de cette direction. On l'appelle aussi As-Sayl. On l'appelle aussi Qarn outh- Tha'alib.

Dhat 'Irq: ce mîqât est à environ 94 kilomètres vers le nord-est de La Mecque. C'est le mîqât pour les peuples d'Iran, d'Irak et pour tous ceux qui viennent de cette direction.

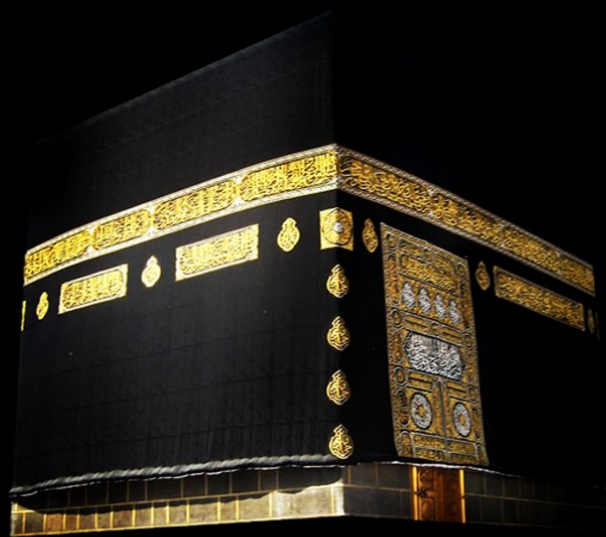
Yalamlam: ce mîqât est une région vallonnée à environ 92 kilomètres au sud-est de La Mecque. C'est le mîqât pour le peuple du Yémen et pour ceux qui viennent de cette direction. C'est le mîqât pour de nombreux pèlerins de Chine, du Japon, d'Inde, et du Pakistan, qui viennent par bateau.

1 Si la personne rentre en état de sacralisation à Dhoul-Houlayfah, il est recommandé qu'elle y prie, non pas à cause de l'Ihrâm, mais en raison de la spécificité du lieu et de la bénédiction qui s'y trouve. Ibnou'Omar (رضي الله عنهما) rapporte du Prophète (صلى الله عليه و سلم) : « Alors qu'il établissait son campement à la fin de la nuit à Dhoul-Houlayfah, au fond de la vallée ; il lui a été révélé : Tu es dans une vallée bénie ». Sahih Al-Boukhari (761-762).

2 Le Sham regroupe aujourd'hui la Syrie, la Palestine le Liban et la Jordanie.

SELON LE CORAN ET LA SOUNNA

Les rites de la 'Omra



Les rites de la 'Omra

LES PILIERS DE LA 'OMRA

- 1- L'état de sacralisation (Ihrâm), qui est en fait l'intention de débiter les rites.
- 2- Les 7 tours autour de la Ka'ba (Tawaf Al-Qoudoum).
- 3 Les allers retours entre les monts Safa et Marwa.

Si un seul de ces piliers n'est pas accompli, la 'Omra n'est pas valide.

LES ACTES OBLIGATOIRES DE LA 'OMRA

- 1- Se mettre en état de sacralisation depuis le Mîqât (Limite du territoire sacré).
- 2- Le rasage ou la coupe des cheveux

Si un seul de ces actes obligatoires n'est pas accompli, le pèlerin devra s'acquitter d'un sacrifice compensatoire pour que sa 'Omra soit valide.

LES ACTES SUREROGATOIRES DE LA 'OMRA

Tout acte rapporté authentiquement du Prophète (صلى الله عليه وسلم) est un acte surérogatoire. Celui qui les accomplit, cela est meilleur pour lui et celui qui les délaisse ne commet aucun péché.

1 -L'état de sacralisation

Mettez vous en état d'ihram depuis votre hotel, ou depuis chez vous pour les habitants de Medine, pour cela :



Parfumez-vous¹
(seulement pour les hommes)



Épilez vos aisselles, le pubis, coupez vous les ongles et taillez vous seulement la moustache



5 Au miquât debout face à la qibla prononcez l'intention d'accomplir la 'Omra en disant :

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ عُمْرَةً

Labayka Allahoumma 'Omra

« Seigneur, suite à Ton appel, me voici voulant accomplir la 'Omra. »

(Rapporté par Al-Boukhari et Al-Bayhaqi)

Si vous craignez de ne pas pouvoir compléter la 'Omra, lisez :

اللَّهُمَّ مَحَلِّي حَيْثُ حَبَسْتَنِي

Allahoumma Mahilli Haythou Habastani

« Ô Allah,

je serai là où Tu m'as retenu. »

(Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim et l'authentique d'Abou Daoud 1557.)

Revêtez l'habit de sacralisation²

- 1 Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) se parfumait lorsqu'il entrait en état de sacralisation et aussi quand il en sortait avant qu'il ne fasse le Tawaf (circumambulation). Rapporté par Al-Boukhari 1539.
- 2 Comme l'a dit le Prophète (صلى الله عليه و سلم) : « Et que l'un d'entre vous entre en état de sacralisation dans un izar (tissu blanc pour couvrir le bas) et un rida (tissu blanc pour couvrir le haut) ainsi que des souliers, et s'il ne trouve pas de souliers, alors qu'ils prennent des chaussons mais qu'il les coupe afin qu'ils ne dépassent pas des chevilles.» rapporté par Ahmed.

Invocations

Faites face à la Qibla et lisez :

اللَّهُمَّ هَذِهِ عُمْرَةٌ لَا رِيَاءَ فِيهَا وَلَا سُمْعَةَ

Allahoumma Hadhihi 'Omra La Riya Fiha Wa La Soum'a

« Ô Allah, il n'y a ni prétention ni réputation dans cette 'Omra. »

(Rapporté par Al-Diyah avec une chaîne de transmission authentique.)

En partant du mîqât vers La Mecque, répétez à voix haute :

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ لَبَّيْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ
إِنَّ الْحَمْدَ وَالنِّعْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ

*Labayka Allahoumma Labayka. Labayka La Charika LaKa Labayka.
Ina Lhamda Wa Ni'mata. Laka Wa Lmouk. La charika laka.*

« Me voici ! Ô Allah, (en réponse à Ton appel), me voici !
Me voici ! Toi qui n'as pas d'associé, me voici !
En vérité, louange, grâce et souveraineté T'appartiennent.
Toi qui n'as pas d'associé. »¹

(Rapporté par Al-Boukhari 1549)

Vous pouvez aussi lire :

لَبَّيْكَ إِلَهَ الْحَقِّ

Labayka Ilaha Lhaq

« Me voici Ô Maître de la vérité. »

(Hadith Hassen dans l'authentique 2478).

**On arrête de faire la talbiya dès que l'on rentre dans la Mecque
et que l'on y voit les maisons, pour celui qui en
a la possibilité qu'il fasse un bain rituel.**

(Rapporté par Al-Boukhari 779 et Sahih Abou Daoud 1630).

1 Le pèlerin doit élever la voix en prononçant la Talbiya, selon la parole du Prophète (صلى الله عليه و سلم) :
« Jibril est venu et m'a imposé d'ordonner à mes Compagnons et ceux (celles) qui sont avec moi d'élever la voix en
prononçant la Talbiya. » Sahih Abou Daoud (1592).

Le prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit aussi : « Le meilleur Hajj est celui au cours duquel on élève la voix en
prononçant la Talbiya, et on fait couler le sang de la bête à sacrifier ». Hadith Hassan, voir Sahih oul-Jami' Saghir wa Zi-
yadatih (1112). Les Femmes ne se différencient pas des hommes, en raison du caractère général des deux hadiths
précédents. Elles élèvent donc la voix, tant que l'on ne craint pas que cela cause une séduction.

2 -L'entrée dans la Mosquée Sacrée



اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَ سَلِّم
اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ.

**Allahoumma Sali 'Ala Mohammedin Wa Sallim. Allahoumma Aftah
Li Abwaba Rahmatika**

« Ô Allah, Prière et paix sur Mohammed.
Ô Allah, ouvre-moi les portes de Ta Miséricorde. »

(Rapporté par cheikh Islam Ibnou Tayymiha dans les bonnes paroles avec authentification.)

Ou encore :

أَعُوذُ بِاللَّهِ الْعَظِيمِ وَبِوَجْهِهِ الْكَرِيمِ وَ سُلْطَانِهِ الْقَدِيمِ
مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

**A 'Oudhou Billahi L'adim Wa Biwajhihi Lkarim
Wa souldanihi Lqadim mina chaytani Rajim**

« Je cherche protection auprès d'Allah Le Grandiose, Le Généreux
et Son règne contre le diable lapidé. »

(Rapporté par Ibnou Abou Chayba avec une chaine authentique.)

1 Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) est entré à la Mosquée par la porte des Baní Chayba, car c'est le chemin le plus court pour arriver à la pierre noire. Toutefois, le pèlerin peut rentrer par n'importe quelle porte, selon la parole du Prophète (صلى الله عليه و سلم) : « La Mecque toute entière est un lieu de passage : on rentre de ce côté-ci et on ressort de ce côté-là. » Rapporté par Al-Fakihi avec une bonne chaîne.

3 - La 'Omra (Tawaf al Qoudoum)

اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar'

« Allah est Le plus Grand »



Si on peut s'approcher

Commençant à la Pierre Noire, l'épaule droite dénudée en plaçant l'Ihrâm sous le bras droit (**pour les hommes seulement**), commencez le circuit en embrassant, ou en touchant², ou en faisant un signe de la main droite vers la Pierre Noire, et dire Allahou Akbar . **Faites sept tours de la Ka'ba** de la même manière que le premier (**les hommes marchant très rapidement pendant les trois premiers tours**). Marchez normalement pour le reste des tours.

Entre l'angle yéménite (le toucher si possible) et la pierre noire, lisez :

رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْآخِرَةِ
حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ

*Rabbana Atina Fi Ddounia Hassanatan Wa Fil Akhirati Hassanatan
Wa Qina 'Adhaba Nnar*

« Ô Seigneur ! Donne-nous dans ce monde ce qui est bien et dans l'autre monde ce qui est bien et sauvegarde-nous du tourment de l'enfer. »

(Sourate La Vache, verset 201/Rapporté par Abou Daoud dans l'authentique 1653.)

- 1 Dire Bismillah avant Allahou Akbar est un Athar qui remonte à Ibn Omar, et le fait de l'attribuer au Prophète est une erreur.
- 2 Il ne faut pas bousculer les gens pour atteindre la Pierre Noire. Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit : « Ô 'Omar ! Tu es un homme fort, alors ne cause pas de tort au faible. Donc, si tu veux toucher la pierre, touche-la s'il n'y a personne ; sinon contente-toi de lui faire face et de dire Allahou Akbar. » Authentifié par At-Tirmidhi, Ibnou Khouzayma, Ibn Hibban, Adh-Dhahabi et Al-Hakim.

4 -Maqam Ibrahim



Après le Tawaf, couvrez l'épaule droite et lisez :

وَاتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلًّى

Wa Ttakhidhou Min Maqami Ibrahim Moussalla

« Et faire de la demeure d'Ibrahim une place de prière. »

(Sourate La Vache, verset 125)

Mettez-vous derrière la place d'Ibrahim, si possible, sinon à n'importe quel endroit de la Mosquée sacrée et faites deux unités de prière surérogatoires (Nafilah).

Dans la première rak'at, lisez Sourate :

Al-Kafiroun

(sourate 109)

Et dans la deuxième lisez Sourate :

Al-Ikhlâs

(sourate 112)

5 -Zamzam

Allez ensuite au puits de Zam-Zam, buvez de son eau et versez-en un peu sur la tête¹.



Retournez à la Pierre Noire et faites un signe vers celle-ci pour la dernière fois et dites :



¹ Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit : « La meilleure eau sur terre est l'eau de Zam-Zam : c'est un aliment qui nourrit et un remède contre la maladie. » Rapporté par Ad-Diyah dans Al-Mukhatar (1056).

En direction de Safa

En se dirigeant de Safa lisez :

إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِنْ شَعَائِرِ اللَّهِ فَمَنْ حَجَّ
بَيْتَ أَوْ اعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَنْ يَطَّوَّفَ بِهِمَا
وَمَنْ تَطَوَّعَ خَيْرًا فَإِنَّ اللَّهَ شَاكِرٌ عَلِيمٌ

**Inna Safa Wa Marwata mina Cha'airi Allahi Faman Hajja Bayta Awi 'tamra
Fala jounaha 'alayhi An Yattawwafa Bihima Wa Man tatawwa'a
Khayran Fa Inna Allaha chakiroun 'Alim**

« Safa et Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait la 'Omra ne commet pas de péché en faisant le va et vient entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est Reconnaissant, et Omniscient. »

(Sourate La Vache, verset 158)



Puis on dit :

نَبْدَأُ بِمَا بَدَأَ اللَّهُ بِهِ

Nabdaou Bima Bada Allahou Bihi

« Je commence par ce quoi Allah a commencé. »

(Rapporté par Mouslim d'après Jaber)

6 -Le Mont Safa

A chaque fois que vous arrivez à Safa ou à Marwa¹, faites face à la Ka'ba et lisez :

اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
لَهُ الْمُلْكُ وَ لَهُ الْحَمْدُ
وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
أَنْجَزَ وَعْدَهُ وَنَصَرَ عَبْدَهُ وَهَزَمَ الْأَحْزَابَ وَحْدَهُ

Allahou Akbar. Allahou Akbar. Allahou Akbar.

*La Ilaha Illa Allahou Wahdahou La Charika Lahou. Lahou Lmoukhou
Wa Lahou Lhamdou. Wa Houwa 'Ala Kouli Chayin Qadir. La Ilaha
Illa Allahou Wahdahou La Charika Lahou. Anjaza Wa'dahou
Wa Nassara 'Abdahou Wa Hazama Al Ahzaba Wahda*

« Allah est Le plus Grand. Allah est Le plus Grand. Allah est Le plus Grand.
Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, l'Unique qui n'a point d'associé.
A Lui la royauté et à Lui les Louanges. Et Il a pouvoir sur toute chose.
Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, L'Unique Qui n'a point d'associé.
Il a tenu Sa promesse, a accordé la victoire à Son serviteur et a défait
tout Seul les Coalisés. »

(Rapporté par Mouslim d'après Jaber)



On commence par Safa

**(Lire l'invocation 3 foi, en faisant des Douaas
après chaque invocation.)**

1 L'Envoyé d'Allah (صلى الله عليه و سلم) a dit : « Parcourez la distance entre les Monts Safa et Marwa, car Allah vous a prescrit ces allers-retours. » Hadith authentique voir les réf. dans Al-Irwa (1072)

7 -Les marches entre Safa et Marwa

Durant le parcours entre Safa et Marwa, vous pouvez lire :

رَبِّ اغْفِرْ وَارْحَمْ وَأَنْتَ الْأَعَزُّ الْأَكْرَمُ

Rabbi Aghfir Wa Arham Wa Anta Al A'azzou Al Akram

“Ô Seigneur, Pardonne moi et Sois Miséricordieux certainement tu es Le plus Noble et le plus Généreux.”

(Rapporté par Ibnou Abi Chayba d'après Ibnou Mas'oud et Ibnou 'Omar.)

Complétez la marche de Safa à Marwa (un tour), ensuite de Marwa à Safa (deux tours) et continuez ainsi jusqu'au septième tour en finissant à al-Marwa.

A partir de la lumière verte, courir (**hommes seulement**) jusqu'à ce que vous arriviez à la fin de la lumière verte.



On parcourt 7 fois entre Safa et Marwa

8 -Le Mont Marwa

A chaque fois que vous arrivez à Safa ou à Marwa¹, faites face à la Ka'ba et lisez :

اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
لَهُ الْمُلْكُ وَ لَهُ الْحَمْدُ
وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
أَنْجَزَ وَعْدَهُ وَ نَصَرَ عَبْدَهُ وَ هَزَمَ الْأَحْزَابَ وَ حْدَهُ

Allahou Akbar. Allahou Akbar. Allahou Akbar.

*La Ilaha Illa Allahou Wahdahou La Charika Lahou. Lahou Lmoulkou
Wa Lahou Lhamdou. Wa Houwa 'Ala Kouli Chayin Qadir. La Ilaha
Illa Allahou Wahdahou La Charika Lahou. Anjaza Wa'dahou
Wa Nassara 'Abdahou Wa Hazama Al Ahzaba Wahda*

« Allah est Le plus Grand. Allah est Le plus Grand. Allah est Le plus Grand.
Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, l'Unique qui n'a point d'associé.
A Lui la royauté et à Lui les Louanges. Et Il a pouvoir sur toute chose.
Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, L'Unique Qui n'a point d'associé.
Il a tenu Sa promesse, a accordé la victoire à Son serviteur et a défait
tout Seul les Coalisés. »

(Rapporté par Mouslim d'après Jaber)

On termine à Marwa

(Lire l'invocation 3 foi, en faisant des Douaas
après chaque invocation.)



1 L'Envoyé d'Allah (صلى الله عليه و سلم) a dit : « Parcourez la distance entre les Monts Safa et Marwa, car Allah vous a prescrit ces allers-retours. » Hadith authentique voir les réf. dans Al-Irwa (1072)

9 -La sortie de la Mosquée Sacrée

Pied gauche



En sortant de la Mosquée du pied gauche , lisez :

بِسْمِ اللَّهِ وَالصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ
اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ، اللَّهُمَّ اعْصِمْنِي
مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

*Bismillahi Wa Salatou Wa Salamou 'ala Rassouli Llahi Allahoumma inni Asalouka
Min fadlika Allahoumma 'Assimni Mina Chaytani Rajim*

« Ô Allah, Prière et Paix sur Mohammed.
Ô Allah, certainement je te demande Ta Faveur. »

(Rapporté par Mouslim et Ibnou Maja.)

10 -Fin de la 'Omra

Et finalement, les hommes se rasent la tête ou se coupent les cheveux sur toute la tête.



Les femmes se coupent une mèche de cheveux de la longueur d'une phalange.

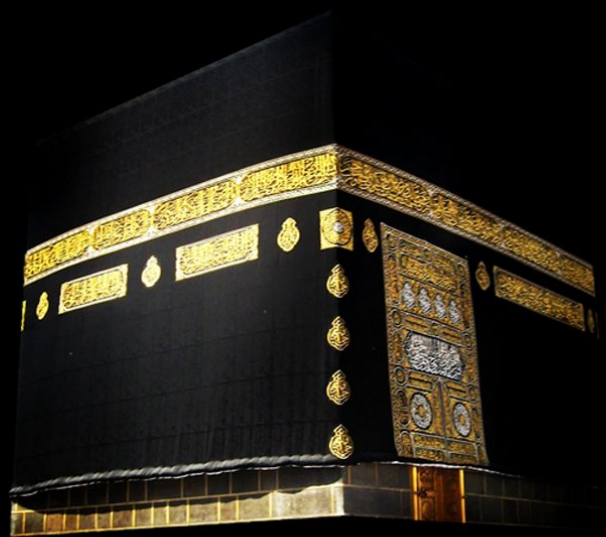


Retirez l'Ihrâm, et toutes les restrictions de l'Ihrâm sont maintenant levées. Si la 'omra n'est pas suivie d'un Hajj, le Tawâf Wadi (Tawâf d'Adieu n'est pas nécessaire).

Pour le Hajj attendez le matin du 8 de Dhoul-Hijjah.

SELON LE CORAN ET LA SOUNNA

Les rites du Hajj



Les rites de la Hajj

LES PILIERS DU HAJJ

- 1- L'état de sacralisation (Ihrâm), qui est en fait l'intention de débiter les rites.
- 2- Séjourner à 'Arafat.
- 3- Les 7 tours autour de la Ka'ba le jour du sacrifice (Tawaf Al.ifada).
- 4- Les allers-retours entre les monts Safa et Marwa.

Si l'on délaisse un seul de ces piliers, le pèlerinage n'est pas valide.

LES ACTES OBLIGATOIRES DU HAJJ

- 1- Se mettre en état de sacralisation depuis le Mîqât (Limite du territoire sacré).
- 2- Rester à Arafat jusqu'au couché du soleil.
- 3- Dormir à Muzdalifa la nuit du sacrifice, au moins jusqu'au milieu de la nuit.
- 4- Dormir à Minâ pendant les nuits de Tachriq.
- 5- Lapidier les stèles dans l'ordre.
- 6- Le rasage ou la taille des cheveux.
- 7- Accomplir le Tawaf d'adieu, sauf pour la femme en état de menstrues ou de lochies.

Il n'est pas permis de délaisser volontairement ces actes obligatoires. Et celui qui les délaisse par oubli ou erreur doit s'acquitter d'un sacrifice compensatoire. Alors son pèlerinage reste valide.

LES ACTES SUREROGATOIRES DU HAJJ

Tout acte rapporté authentiquement du Prophète (صلى الله عليه و سلم) est un acte surérogatoire. Celui qui les accomplit, cela est meilleur pour lui et celui qui les délaisse ne commet aucun péché.

Le 8 de Dhoul-Hijjah (Yawm at-Tarwiyah)

❖ 1-L'état de sacralisation (Al-Ihram)¹: ❖

Mettez-vous en état d'Ihrâm, depuis votre hotel ou depuis chez vous pour les habitants de Mecca pour cela :



Épilez vos aisselles ,le pubis,
coupez vous les ongles et
taillez vous seulement
la moustache²

Parfumez-vous
(seulement pour les hommes)



**Revêtez l'habit de
sacralisation**

5 Debout face à la qibla prononcez
l'intention d'accomplir le Hajj en disant :

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ بِحَجَّةٍ

Labayka Allahoumma Bihajjatin

« Seigneur, suite à Ton appel,
me voici voulant accomplir le Hajj. »

(Rapporté par Al-Boukhari et Al-Bayhaqi)

**Si vous craignez de ne pas pouvoir
compléter la Hajj, dites :**

اللَّهُمَّ مَحَلِّي حَيْثُ حَبَسْتَنِي

Allahoumma Mahilli Haythou Habastani

« Ô Allah,
je serai là où Tu m'as retenu. »

(Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim
et l'authentique d'Abou Daoud 1557.)

- 1 Si la femme est indisposée alors qu'elle est en état de sacralisation, elle devra faire tout ce que fait le pèlerin, sauf qu'elle retardera le Tawaf al-ifada jusqu'à ce qu'elle soit devenue pure et qu'elle ait fait son lavage. (Fatawa cheikh Al Faouzan).
- 2 Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) dit : « Coupez vos moustaches et laissez pousser vos barbes. » (Rapporté par Muslim)

Le 8 de Dhoul-Hijjah (Yawm at-Tarwiyah)

Faites face à la Qibla et lisez :

اللَّهُمَّ هَذِهِ عُمْرَةٌ لَا رِيَاءَ فِيهَا وَلَا سُمْعَةَ

Allahoumma Hadhihi 'Omra La Riya Fiha Wa La Soum'a

« Ô Allah, il n'y a ni prétention ni réputation dans cette 'Omra. »

(Rapporté par Al-Diyah avec une chaîne de transmission authentique.)

A tout moment à partir du Fajr, se déplacer calmement pour Mina et répéter à voix haute:".

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ لَبَّيْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ
إِنَّ الْحَمْدَ وَالنِّعْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ

*Labayka Allahoumma Labayka. Labayka La Charika LaKa Labayka.
Ina Lhamda Wa Ni'mata. Laka Wa Lmoulk. La charika laka.*

« Me voici ! Ô Allah, (en réponse à Ton appel), me voici !
Me voici ! Toi qui n'as pas d'associé, me voici !
En vérité, louange, grâce et souveraineté T'appartiennent.
Toi qui n'as pas d'associé. »¹

(Rapporté par Al-Boukhari 1549)

Vous pouvez aussi lire :

لَبَّيْكَ إِلَهَ الْحَقِّ

Labayka Ilaha Lhaq

« Me voici Ô Maître de la vérité. »

(Hadith Hassen dans l'authentique 2478).

¹ Le pèlerin doit élever la voix en prononçant la Talbiya, selon la parole du Prophète (صلى الله عليه و سلم) : « Jibril est venu et m'a imposé d'ordonner à mes Compagnons et ceux (celles) qui sont avec moi d'élever la voix en prononçant la Talbiya. » Sahih Abou Daoud (1592).

Le prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit aussi : « Le meilleur Hajj est celui au cours duquel on élève la voix en prononçant la Talbiya, et on fait couler le sang de la bête à sacrifier ». Hadith Hassan, voir Sahih oul-Jami' Saghir wa Ziyadatih (1112). Les Femmes ne se différencient pas des hommes, en raison du caractère général des deux hadiths précédents. Elles élèvent donc la voix, tant que l'on ne craint pas que cela cause une séduction.

Le 8 de Dhoul-Hijjah (Yawm at-Tarwiyah)

❖ 2-Séjour à Mina : ❖

Arrivée à Mina, priez le Dohr (en deux rak'ats), le 'Asr (en deux rak'ats), le Maghreb normalement, et le 'Icha (en deux rak'ats), sans toute fois les regrouper¹.



Priez le Fajr et après le lever du soleil, partez en direction de Arafat

¹ Abdullah bin` Umar a dit
Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a accompli une prière de deux rak`at à Mina. Abu Bakr, `Umar et Uthman, (pendant les premières années de son califat) a suivi la même pratique. Rapporté Al-Bukhari 1655

Le 9 de Dhoul-Hijjah

❖ 3-Séjour à 'Arafat : ❖

Vous pouvez continuer à réciter la talbiya :



لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ لَبَّيْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ
إِنَّ الْحَمْدَ وَالنِّعْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ

**Labayka Allahoumma Labayka. Labayka La Charika LaKa Labayka.
Ina Lhamda Wa Ni'mata. Laka Wa Lmoulk. La charika laka.**

« Me voici ! Ô Allah, (en réponse à Ton appel), me voici !
Me voici ! Toi qui n'as pas d'associé, me voici !
En vérité, louange, grâce et souveraineté T'appartiennent.
Toi qui n'as pas d'associé. »¹

(Rapporté par Al-Boukhari 1549)

Vous pouvez aussi proclamer la grandeur d'Allah en lisant :

اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar

« Allah est Le plus Grand »

(Rapporté par Al-Boukhari 1549)

Le 9 de Dhoul-Hijjah

Si possible, arrêtez-vous à Namirah afin d'écouter le sermont. A l'heure du Dohr, priez le Dohr et le 'Asr en même temps (**chacune deux rak'ats**) avec un appel (**Adhan**) et deux Iqamah. Il n'y a pas de prière entre ces deux prières et ni après. Se rendre ensuite à 'Arafat et y rester jusqu'au coucher du soleil. Se mettre debout sur le rocher du Mont De Grâce (**Jabal ar-Rahma**). Sinon vous pouvez vous mettre debout à n'importe quelle place à 'Arafat. Debout en direction de la Qibla, les mains levées, invoquez Allah et récitez la talbiya :



لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ لَبَّيْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ
إِنَّ الْحَمْدَ وَالنِّعْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ

**Labayka Allahoumma Labayka. Labayka La Charika LaKa Labayka.
Ina Lhamda Wa Ni'mata. Laka Wa Lmoulk. La charika laka.**

« Me voici ! Ô Allah, (en réponse à Ton appel), me voici !
Me voici ! Toi qui n'as pas d'associé, me voici !
En vérité, louange, grâce et souveraineté T'appartiennent.
Toi qui n'as pas d'associé. »

(Rapporté par Al-Boukhari 1549)

« Allah se vante des gens qui se trouvent à Arafat auprès de ceux qui sont au ciel (les anges) et Il leur dit : « Regardez mes esclaves : ils sont venus à Moi les cheveux ébouriffés, couverts de poussière ». »

Lisez ceci fréquemment :

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
لَهُ الْمُلْكُ وَ لَهُ الْحَمْدُ وَ هُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

*La Ilaha Illa Allah Wahdahou La Charika Lahou, Lahou Lmoulkou
Wa Lahoul Lhamdou Wa Houwa 'Ala kouli Chayin Qadir*

« Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, l'Unique qui n'a point d'associé.
A Lui la royauté et à Lui les Louanges et Il a pouvoir sur toute chose. »

(Hadith rapporté par At-Tirmidhi dans les Sounnan 3585
et authentifié par cheikh Al-Albani dans l'authentique 1503.)

C'est la meilleure invocation à réciter ce jour-là.

Après le coucher du soleil, partez à Muzdalifa dans le calme.

Le 9 de Dhoul-Hijjah

❖ 4-Rester à Mouzdalifa : ❖

Priez le Maghreb et le 'Icha regroupés (**deux rak'ats seulement pour le 'Icha**) avec un appel et deux Iqamah. Ne faites aucune prière entre ces deux prières et aucune prière après le Witr. Dormez, si vous voulez, jusqu'au Fajr.

Priez le Fajr le plus tôt possible.

Allez à Al-Mach'ar Al-Haraam, (**c'est une montagne sacrée à Mouzdalifa**) et gravissez-la. Sinon, vous pouvez rester à n'importe quelle place à Muzdalifa.



اللَّهُ أَكْبَرُ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ

Allahou Akbar

La Ilaha Illa Allah Wahdahou La Charika Lahou

« Dieu est Le plus Grand, il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, l'Unique qui n'a point d'associé. »

Et invoquez Allah jusqu'à ce qu'apparaisse la lueur des rayons du soleil. Et avant le lever du soleil.



Partez à Mina, en récitant la talbiya :

لَبَّيْكَ اللَّهُمَّ لَبَّيْكَ لَبَّيْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ لَبَّيْكَ
إِنَّ الْحَمْدَ وَالنِّعْمَةَ لَكَ وَالْمُلْكَ لَا شَرِيكَ لَكَ

***Labayka Allahoumma Labayka. Labayka La Charika LaKa Labayka.
Ina Lhamda Wa Ni'mata. Laka Wa Lmoulk. La charika laka.***

« Me voici ! Ô Allah, (en réponse à Ton appel), me voici !
Me voici ! Toi qui n'as pas d'associé, me voici !
En vérité, louange, grâce et souveraineté T'appartiennent.
Toi qui n'as pas d'associé. »

(Rapporté par Al-Boukhari 1549)

Le 10 de Dhoul-Hijjah

❖ 5-La Lapidation : ❖

Direction Mina

A Mina, **ramassez sept cailloux** (un peu plus gros qu'un pois chiche).



Se rendre, (entre le lever du soleil et la tombée de la nuit), à la Jamarah al-Aqaba, la grande stèle pour la lapidation. Faisant face à la stèle (**Jamarah**), avec La Mecque à votre gauche et Mina à votre droite, jetez les cailloux successivement en disant après chaque jet.

اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar

« Allah est Le plus Grand »



Après le dernier jet, on arrête la talbiya

(Rapporté par Ibnou Khouzayma dans son authentique.)

Une fois que l'on lapide la stèle, toutes les restrictions liées à l'Ihrâm sont levées sauf les rapports sexuels avec sa (ses) femme(s). Même si l'on n'a pas encore sacrifié la bête, ni rasé les cheveux, on a le droit de porter les vêtements habituels et de se parfumer (selon Cheikh Albani).

Par contre, il faudra que le pèlerin accomplisse le Tawaf du pèlerinage (Tawaf al-Ifada) avant le Maghreb, s'il souhaite rester dans son état de désacralisation. Sinon, il lui faudra retourner en état de sacralisation, enlever ses vêtements et endosser son Ihram¹.

Selon d'autres savants (Cheikh Al-'Othaymin, Cheikh Ibnou Baz, cheikh al fawzan) disent qu'il faut au moins 2 actes parmi les 3 suivants pour la première desacralisations :

- 1 - lapider les Stèles**
- 2 - se raser ou se couper les cheveux**
- 3 - Tawaf et Sahi (Safa et Marwa)**

¹ Les rites du pèlerinage et de la 'Omra cheikh Al-Albani

Le 10 de Dhoul-Hijjah

❖ 6-Le sacrifice : ❖

Couchez l'animal sur son flanc gauche orientant sa tête vers la Qibla. Placez votre pied droit sur son flanc droit. Si c'est un chameau, on le tue debout en l'orientant vers la Qibla en le poignardant à la base de la gorge. Au moment de l'immolation lisez :

بِسْمِ اللَّهِ وَاللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُمَّ هَذَا مِنْكَ وَ لَكَ

Bismillahi wa Allahou Akbar, Allahoumma Ina Hadha minka Wa Laka

« Au nom d'Allah et Allah est le plus Grand.
Ô Allah, ceci est de Toi et à Toi. »

(Rapporté par Abou Daoud d'Après Jaber et Abou Said Al Khoudri
et aussi Rapporté par Abou Yahla.)

اللَّهُمَّ إِنِّ تَقَبَّلْ مِنِّي

Allahoumma Inna Taqabbal Minni

Ô Allah, accepte-le de moi.

(Rapporté par Mouslim d'après Aicha.)

Le 10 de Dhoul-Hijjah

❖ 7-Se raser la tête : ❖

Après le sacrifice, les hommes se rasent la tête (ce qui est mieux)¹ ou se coupent les cheveux sur toute la tête.



Les femmes se coupent une mèche de cheveux de la longueur d'une phalange.



Retirez l'ihram, et toutes les restrictions de l'ihram sont maintenant levées.

Se rendre à la Mecque pour letawaf al-ifada.

¹ Selon la parole du Prophète (صلى الله عليه و سلم) : « Ô Allah, pardonne à ceux qui se rasent ! » Les Compagnons (رضي الله عنهما) dirent : « Et à ceux qui se coupent les cheveux, ô Envoyé d'Allah ? » Il répéta : « Ô Allah, pardonne à ceux qui se rasent ! » Ils demandèrent encore : « Et ceux qui se coupent les cheveux, ô Envoyé d'Allah ? » Et à la quatrième fois, il dit : « ...et à ce qui se coupent les cheveux ! » Al-Boukhari et Mouslim.

Le 10 de Dhoul-Hijjah

❖ Allez à la Mecque ❖



Pied droit

En entrant dans la Mosquée d'Al-Haram¹ avec le pied droit, lisez :

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَ سَلِّم
اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ.

*Allahoumma Sali 'Ala Mohammedin Wa Sallim.
Allahoumma Aftah Li Abwaba Rahmatika*

« Ô Allah, prière et paix sur Mohammed.
Ô Allah, ouvre-moi les portes de Ta Miséricorde. »

(Rapporté par cheikh Islam Ibnou Tayymiha dans les bonnes paroles avec authentification.)

Ou encore :

أَعُوذُ بِاللَّهِ الْعَظِيمِ وَبِوَجْهِهِ الْكَرِيمِ وَ سُلْطَانِهِ الْقَدِيمِ
مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

*A 'Oudhou Billahi L'adim Wa Biwajhihi Lkarim
Wa soultanihi Lqadim mina chaytani Rajim*

« Je cherche protection auprès d'Allah Le Grandiose, Le Généreux
et Son règne contre le diable lapidé. »

(Rapporté par Ibnou Abou Chayba avec une chaine authentique.)

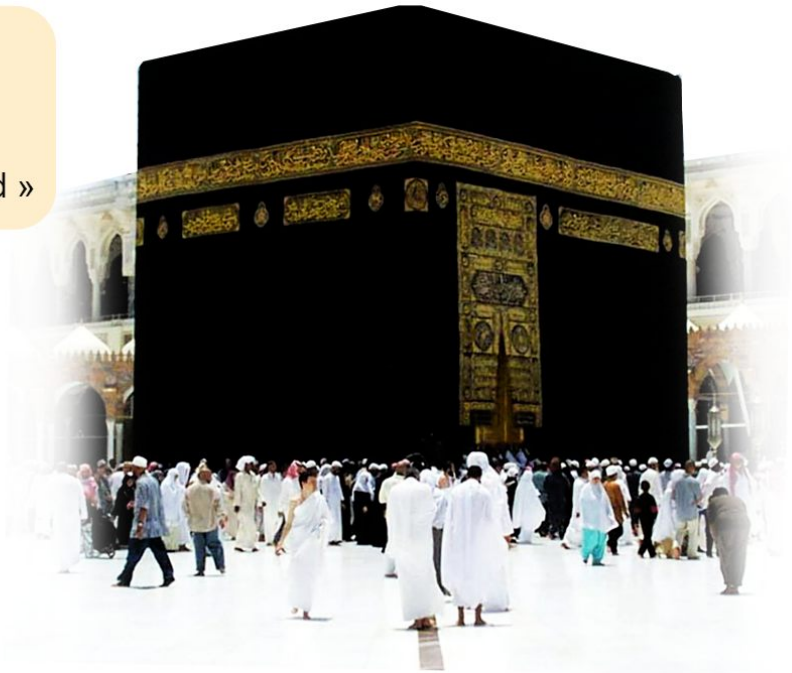
Le 10 de Dhoul-Hijjah

❖ 8-Tawâf al-ifada : ❖

اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar (VOIR PAGE 9)

« Allah est Le plus Grand »



(L'Ihrâm n'est pas nécessaire) Commencez par la Pierre Noire¹. En commençant chaque tour, faites un signe vers la Pierre Noire, avec la main droite. Faites sept tours autour de la Ka'ba (**à pas normal**) et dans chaque tour entre l'angle yéménite et la Pierre Noire.

رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْآخِرَةِ
حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ

**Rabbana Atina Fi Ddounia Hassanatan Wa Fil Akhirati Hassanatan
Wa Qina 'Adhaba Nnar**

« Ô, Seigneur ! Donne-nous dans ce monde ce qui est bien et dans l'autre monde ce qui est bien et sauvegarde-nous du tourment de l'enfer. »

(Sourate La Vache, verset 201/Rapporté par Abou Daoud dans l'authentique 1653.)

1 Selon la parole du Prophète (صلى الله عليه و سلم) : « La pierre Noire vient du Paradis. Elle était plus blanche que la neige, et elle s'est noircie du fait des péchés des associateurs. » Authentifié par At-Tirmidhi et Ibnou Khouzayma.

Le 10 de Dhoul-Hijjah

❖ 9-Maqam Ibrahim : ❖



Allez ensuite à la place d'Ibrahim (si possible) et lisez :

وَأَتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلًّى

Wa Ttakhidhou Min Maqami Ibrahim Moussalla

« Et faire de la demeure d'Ibrahim une place de prière. »

(Sourate La Vache, verset 125)

Puis prier deux rak'ats. Dans la première rak'at, lisez Sourate al-Kaafiroon et dans la deuxième rak'at lisez Surah al-Ikhlaas.

Dans la première rak'at, lisez Sourate :

Al-Kafiroon

(sourate 109)

Et dans la deuxième lisez Sourate :

Al-Ikhlâs

(sourate 112)

Le 10 de Dhoul-Hijjah

❖ 10-Zamzam : ❖

Allez ensuite au puits de Zam-Zam, buvez de son eau et versez-en un peu sur la tête¹.



Retournez à la Pierre Noire et faites un signe vers celle-ci pour la dernière fois et récitez :



اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar

« Allah est Le plus Grand »



¹ Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit : « La meilleure eau sur terre est l'eau de Zam-Zam : c'est un aliment qui nourrit et un remède contre la maladie. » Rapporté par Ad-Diyah dans Al-Mukhatar (1056).

Le 10 de Dhoul-Hijjah

❖ 11-Les 7 allers-retours des Monts Safa et Marwa : ❖

En se dirigeant de Safa lisez :

إِنَّ الصَّفَا وَالْمَرْوَةَ مِنْ شَعَائِرِ اللَّهِ فَمَنْ حَجَّ
بَيْتَ أَوْ اعْتَمَرَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَنْ يَطَّوَّفَ بِهِمَا
وَمَنْ تَطَوَّعَ خَيْرًا فَإِنَّ اللَّهَ شَاكِرٌ عَلِيمٌ

*Inna Safa Wa Marwata mina Cha'airi Allahi Faman Hajja Bayta Awi 'tamra
Fala jounaha 'alayhi An Yattawwafa Bihima Wa Man tatawwa'a
Khayran Fa Inna Allaha chakiroun 'Alim*

« Safa et Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait la 'Omra ne commet pas de péché en faisant le va et vient entre ces deux monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est Reconnaissant, et Omniscient. »

(Sourate La Vache, verset 158)



Puis on dit :

نَبْدَأُ بِمَا بَدَأَ اللَّهُ بِهِ

Nabdaou Bima Bada Allahou Bihi

« Je commence par ce quoi Allah a commencé. »

(Rapporté par Mouslim d'après Jaber)

Le 10 de Dhoul-Hijjah

A chaque fois que vous arrivez à Safa ou à Marwa¹, faites face à la Ka'ba et lisez :

اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
لَهُ الْمُلْكُ وَ لَهُ الْحَمْدُ
وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
أَنْجَزَ وَعْدَهُ وَ نَصَرَ عَبْدَهُ وَ هَزَمَ الْأَحْزَابَ وَ حْدَهُ

Allahou Akbar. Allahou Akbar. Allahou Akbar.

*La Ilaha Illa Allahou Wahdahou La Charika Lahou. Lahou Lmoukhou
Wa Lahou Lhamdou. Wa Houwa 'Ala Kouli Chayin Qadir. La Ilaha
Illa Allahou Wahdahou La Charika Lahou. Anjaza Wa'dahou
Wa Nassara 'Abdahou Wa Hazama Al Ahzaba Wahda*

« Allah est Le plus Grand. Allah est Le plus Grand. Allah est Le plus Grand.
Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, l'Unique qui n'a point d'associé.
A Lui la royauté et à Lui les Louanges. Et Il a pouvoir sur toute chose.
Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, L'Unique Qui n'a point d'associé.
Il a tenu Sa promesse, a accordé la victoire à Son serviteur et a défait
tout Seul les Coalisés. »

(Rapporté par Mouslim d'après Jaber)



On commence à Safa

**(Lire l'invocation 3 foi, en faisant des Douaas
après chaque invocation.)**

¹ L'Envoyé d'Allah (صلى الله عليه و سلم) a dit : « Parcourez la distance entre les Monts Safa et Marwa, car Allah vous a prescrit ces allers-retours. » Hadith authentique voir les réf. dans Al-Irwa (1072)

Le 10 de Dhoul-Hijjah

Durant le parcours entre Safa et Marwa, vous pouvez lire :

رَبِّ اغْفِرْ وَارْحَمْ وَأَنْتَ الْأَعَزُّ الْأَكْرَمُ

Rabbi A'fir Wa Arham Wa Anta Al A'azzou Al Akram

“Ô Seigneur, pardonne moi et sois Miséricordieux certainement tu es Le plus Noble et le plus Généreux.”

(Rapporté par Ibnou Abi Chayba d'après Ibnou Mas'oud et Ibnou 'Omar.)

Complétez la marche de Safa à Marwa (un tour), ensuite de Marwa à Safa (deux tours) et continuez ainsi jusqu'au septième tour en finissant à al-Marwa.

A partir de la lumière verte, courir (**hommes seulement**) jusqu'à ce que vous arriviez à la fin de la lumière verte.

Le 10 de Dhoul-Hijjah

A chaque fois que vous arrivez à Safa ou à Marwa¹, faites face à la Ka'ba et lisez :

اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
لَهُ الْمُلْكُ وَ لَهُ الْحَمْدُ
وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ
أَنْجَزَ وَعْدَهُ وَ نَصَرَ عَبْدَهُ وَ هَزَمَ الْأَحْزَابَ وَ حْدَهُ

Allahou Akbar. Allahou Akbar. Allahou Akbar.

*La Ilaha Illa Allahou Wahdahou La Charika Lahou. Lahou Lmoulkou
Wa Lahou Lhamdou. Wa Houwa 'Ala Kouli Chayin Qadir. La Ilaha
Illa Allahou Wahdahou La Charika Lahou. Anjaza Wa'dahou
Wa Nassara 'Abdahou Wa Hazama Al Ahzaba Wahda*

« Allah est Le plus Grand. Allah est Le plus Grand. Allah est Le plus Grand.
Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, l'Unique qui n'a point d'associé.
A Lui la royauté et à Lui les Louanges. Et Il a pouvoir sur toute chose.
Il n'y a point d'autre divinité qu'Allah, L'Unique Qui n'a point d'associé.
Il a tenu Sa promesse, a accordé la victoire à Son serviteur et a défait
tout Seul les Coalisés. »

(Rapporté par Mouslim d'après Jaber)

On termine à Marwa

(Lire l'invocation 3 foi, en faisant des Douaas
après chaque invocation.)



1 L'Envoyé d'Allah (صلى الله عليه و سلم) a dit : « Parcourez la distance entre les Monts Safa et Marwa, car Allah vous a prescrit ces allers-retours. » Hadith authentique voir les réf. dans Al-Irwa (1072)

Le 10 de Dhoul-Hijjah

Pied gauche



En sortant de la Mosquée du pied gauche , lisez :

بِسْمِ اللَّهِ وَالصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ
اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ، اللَّهُمَّ اعْصِمْنِي
مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

*Bismillahi Wa Salatou Wa Salamou 'ala Rassouli Llahi Allahoumma inni Asalouka
Min fadlika Allahoumma 'Assimni Mina Chaytani Rajim*

« Ô Allah, prière et paix sur Mohammed.
Ô Allah, certainement je Te demande Ta Faveur. »

(Rapporté par Mouslim et Ibnou Maja.)

Puis retournez à Mina.

Le 11,12 et 13 de Dhoul-Hijjah

❖ 12-Séjour à Mina pour la lapidation des stèles : ❖

Après que le soleil ait atteint son zénith et ce jusqu'à la nuit, se rendre aux trois Jamarat et lapider les stèles. **Ramassez vingt et un cailloux par jour.**



Approchez de la petite stèle (**al 'Aqaba as-Soughraa**), avec la Mecque à votre gauche et Mina à votre droite, jetez sept cailloux sur la stèle en disant après chaque jet :

اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar

« Allah est Le plus Grand »



Le 11,12 et 13 de Dhoul-Hijjah

Après avoir fini les 7 jets de la première stèle, tournez-vous vers la Qibla (avec la stèle à votre droite), levez les mains, invoquez Dieu comme vous le désirez.

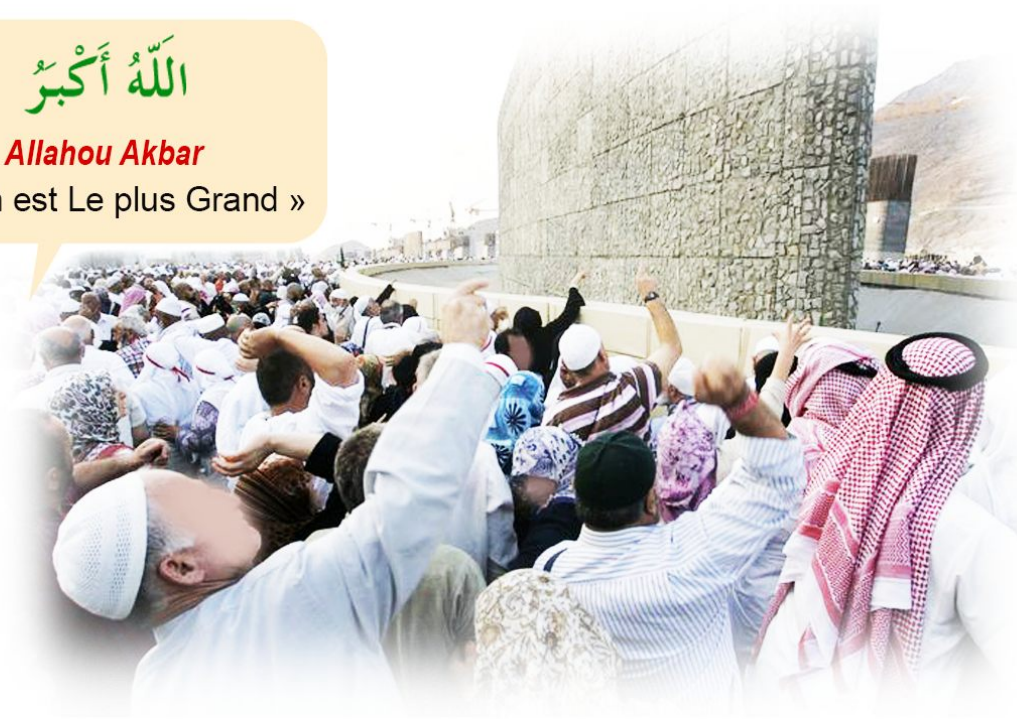
Dirigez-vous ensuite vers la deuxième stèle.

Faites face à la deuxième stèle, la moyenne, (al 'Aqaba al-Woustaa), avec la Mecque à votre gauche et Mina à votre droite et jetez sept cailloux en disant après chaque jet :

اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar

« Allah est Le plus Grand »

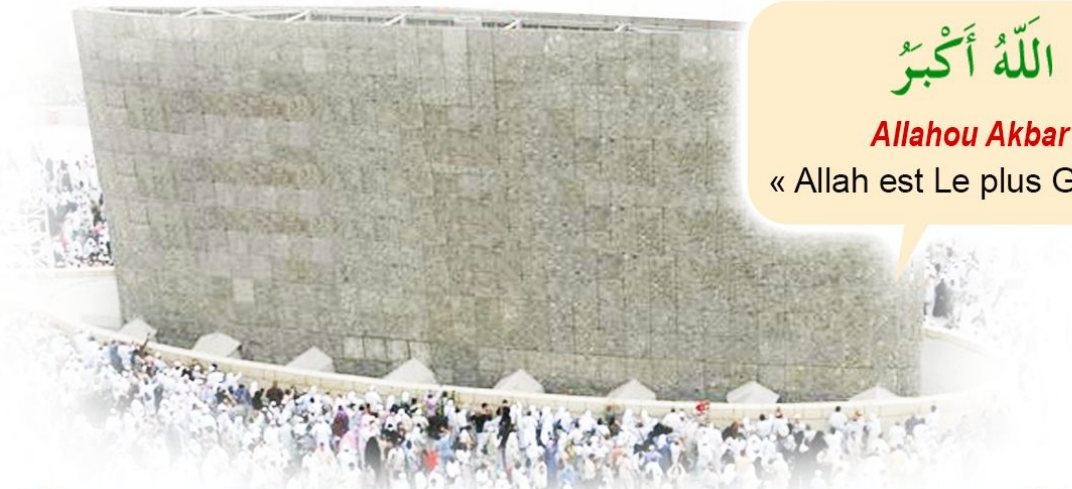


Après avoir fini les 7 jets de la deuxième stèle, tournez-vous vers la Qibla (avec la stèle à votre droite), levez les mains et invoquez Dieu comme vous le désirez.

Dirigez-vous ensuite vers la troisième stèle.

Le 11,12 et 13 de Dhoul-Hijjah

Faites face à la troisième stèle, la grande, (al 'Aqaba al -Koubraa), avec la Mecque à votre gauche et Mina à votre droite et jetez sept cailloux en disant après chaque jet :



اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar

« Allah est Le plus Grand »

Après le dernier jet ne pas faire d'invocation. Il est autorisé de quitter Mina le deuxième jour, après avoir lapidé les stèles, sans avoir à rester pour lapider le troisième jour, selon la parole d'Allah Le Très-Haut :

وَاذْكُرُوا اللَّهَ فِي أَيَّامٍ مَّعْدُودَاتٍ فَمَنْ تَعَجَّلَ فِي يَوْمَيْنِ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ وَمَنْ تَأَخَّرَ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ لِمَنِ اتَّقَىٰ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَأَعْلَمُوا أَنَّكُمْ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ

« Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n'y a pas de péché, pour qui se comporte en piété, à partir au bout de deux jours, à s'attarder non plus. Et craignez Allah . Et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés.. »

(Sourate La Vache, verset 203.)

1 Cheikh Islam Ibnou Taymiyya a dit : « Si le soleil se couche et que l'on n'a pas encore quitté Mina, on reste pour lapider les stèles le troisième jour. »

Tawaf al-Wada'

Avant le départ de la Mecque, accomplissez le Tawaf al-Wada' (Tawaf d'adieu).

En entrant dans la Mosquée sacrée du pied droit, lisez :

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَ سَلِّم
اللَّهُمَّ افْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ.

*Allahoumma Sali 'Ala Mohammedin Wa Sallim.
Allahoumma Aftah Li Abwaba Rahmatika*

« Ô Allah, prière et paix sur Mohammed.
Ô Allah, ouvre-moi les portes de Ta Miséricorde. »

(Rapporté par cheikh Islam Ibnou Tayymiha dans les bonnes paroles avec authentification.)

Ou encore :

أَعُوذُ بِاللَّهِ الْعَظِيمِ وَبِوَجْهِهِ الْكَرِيمِ وَ سُلْطَانِهِ الْقَدِيمِ
مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

*A 'Oudhou Billahi L'adim Wa Biwajhihi Lkarim
Wa sultanihi Lqadim mina chaytani Rajim*

« Je cherche protection auprès d'Allah Le Grandiose, Le Généreux
et Son règne contre le diable lapidé. »

(Rapporté par Ibnou Abou Chayba avec une chaîne authentique.)

L'Ihrâm n'est pas nécessaire. Commencez par la Pierre Noire. Au commencement de chaque tour, faites un signe avec la main droite vers la Pierre Noire, et lisez :

اللَّهُ أَكْبَرُ

Allahou Akbar

« Allah est Le plus Grand »

Tawaf al-Wada'

En marchant à pas normal, faites sept tours de la Ka'ba. Durant chaque tour entre l'angle yéménite et la Pierre Noire, lisez :

رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الآخِرَةِ
حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ

*Rabbana Atina Fi Ddounia Hassanatan Wa Fil Akhirati Hassanatan
Wa Qina 'Adhaba Nnar*

« Ô Seigneur ! Donne-nous dans ce monde ce qui est bien et dans l'autre monde ce qui est bien et sauvegarde-nous du tourment de l'enfer. »

(Sourate La Vache, verset 201/Rapporté par Abou Daoud dans l'authentique 1653.)

Votre dernière action appartenant au Hajj doit être la circumambulation d'adieu (**Tawafal-Wadaa'**)¹. Après quoi, vous êtes libre de retourner chez vous, et rien de plus n'est requis de vous en ce qui concerne les rites du Hajj.

بِسْمِ اللَّهِ وَالصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ
اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ، اللَّهُمَّ اعْصِمْنِي
مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ

*Bismillahi Wa Salatou Wa Salamou 'ala Rassouli Llahi Allahoumma inni Asalouka
Min fadlika Allahoumma 'Assimni Mina Chaytani Rajim*

« Ô Allah, prière et paix sur Mohammed.
Ô Allah, certainement je te demande ta Faveur. »

(Rapporté par Mouslim et Ibnou Maja.)

¹ Le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit : « Que personne ne quitte La Mecque avant d'avoir accompli le Tawaf, et que ce soit la dernière chose que vous faites. » Rapporté par Mouslim et Al-Boukhari.

Selon Ibn 'Abbas : « Le Prophète (SBL) autorisa à la femme qui a ses menstrues de partir sans à accomplir de Tawaf (d'adieu), à condition qu'elle ait accompli le Tawaf du Hajj (Tawaf al-Ifâdah). » Rapporté par Ahmad avec un Isnad authentique selon les conditions de Boukhari et Mouslim.

SELON LE CORAN ET LA SOUNNA

La visite de Médine



La visite de Médine

La visite de la mosquée du Prophète fait partie de la Sounna.

Important : cette visite n'est pas obligatoire, ni une condition pour le Hajj



1- Lorsque le visiteur arrive à la mosquée, il est recommandé pour lui d'entrer avec le pied droit. Puis, il prie 2 unités de prières en guise de salutation à la mosquée, et s'il le fait dans le **noble Rawda**, cela est encore mieux.

Il a été rapporté de Jabir (رضي الله عنهما), que le Prophète (صلى الله عليه و سلم), a dit : « Une prière dans mon masjid est meilleure que mille prières dans quelque autre masjid, à part le Masjid al- Haraam, et une prière dans le Masjid al-Haraam est meilleure que cent mille prières dans quelque autre masjid ».

(Rapporté par Al-Boukhari).

Il lui est également recommandé de visiter la tombe du Prophète (صلى الله عليه و سلم) ainsi que celles des 2 compagnons (رضي الله عنهما).

2- Il est recommandé à celui qui visite la mosquée prophétique d'accomplir les 5 prières à la mosquée, et d'y multiplier l'évocation d'Allah et Son imploration, ainsi que la prière surérogatoire, surtout dans le noble Rawda.

Selon Abou Hourayrah (رضى الله عنهما), **le Prophète** (صلى الله عليه و سلم), a dit : « Entre ma maison et mon minbar, il y a un jardin parmi les jardins du paradis, et mon minbar est au dessus de mon bassin ». (Authentifié par Al-Boukhari et Mouslim).

Il est également recommandé de se rendre au masjid Qoubaa et d'y prier 2 unités de prières surérogatoires.

Il a été rapporté de Sahl binou Hanif (رضى الله عنهما) **que le Prophète** (صلى الله عليه و سلم) a dit : « La personne qui se purifie chez lui (wadoo) puis se rend au masjid Qoubaa et y prie (deux rak'ats) il y a pour lui la récompense d'une 'Omra ». (Ahmad, Nasa'i, Ibnou Majah, Al-Hakim)

3- Il est recommandé d'aller visiter le cimetière des martyrs (**Ouhoud**), ainsi que la tombe de Hamza. En effet, le Prophète (صلى الله عليه و سلم) les visitait et faisait des invocations pour eux en disant: «Que la paix soit sur vous, Ô gens de ses habitations, parmi les croyant et les musulmans, et nous allons, si Dieu le veut, vous rejoindre, et je demande à Allah de vous accorder le pardon ». (Rapporté par Mouslim)

Enfin la spécificité de Médine est que c'est une zone sacrée et un havre de paix entre 'ayr et Tahwr (**deux montagnes à Médine**). De plus, le faux Messie, de même que la peste, n'y entreront point. Anas (رضى الله عنهما) a dit: «Le faux Messie arrivera à Médine, et il la trouvera gardée par des anges. Ainsi, ni la peste ni le faux Messie n'y entreront si Allah le veut ». (Authentifié par Al-Boukhari et Mouslim).

SELON LE CORAN ET LA SOUNNA

Fatwas



Fatwas

1. Il n'est pas permis à une femme d'accomplir le pèlerinage sans Mahram , car le Prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit « une femme ne voyage pas si ce n'est avec un Mahram, un homme se leva et dit O messager d'Allah , mon épouse est partie accomplir le pèlerinage et je me suis engagé pour telle campagne militaire Le Prophète ordonna "Pars accomplir le pèlerinage avec ton épouse ". Les savants disent que si la femme n'a aucun Mahram , le pèlerinage n'est pas obligatoire pour elle car elle n'en avait pas la capacité. (Fatawa cheikh 'Othaymin.)
2. Si la femme est indisposée alors qu'elle est en état de sacralisation elle devra faire tout ce que fait le pèlerin, sauf qu'elle retardera le Tawaf al.ifada jusqu'à ce qu'elle soit devenue pure et qu'elle est fait son lavage. (Fatawa cheikh Al Faouzan).
3. Si une femme part de la Mecque sans avoir fait son Tawaf al.ifada car elle a eu ses règles et que le bus ne pouvait pas attendre, elle devra n'avoir aucun rapport car sa deuxième désacralisation n'a pas été faite et devra revenir dès qu'elle pourra à proximité d'un Miqat elle entrera en état de sacralisation pour une Omra puis entrera a la Mecque en accomplissant les rites de la Omra. Ensuite elle fera le Tawaf al.ifada, une fois achevé son pèlerinage sera terminé. (Fatawa Mohamed Al cheikh)
4. Si la femme a ses règles avant le Tawaf al.ifada et doit repartir très vite elle a 2 solutions, soit elle prend des médicaments pour arrêter le sang de couler et elle se protège pour éviter aux sangs de couler lors du Tawaf, soit elle devra revenir pour finir son Tawaf. (Fatawa Cheikh Al 'Othaymin).
5. Il n'y a pas de mal à une femme de confiée la lapidation des stèles à un autre vu le grand danger qu'il y a dans la foule. (Fatawa Cheikh Ibnou Baz.)
6. Quiconque accomplit le hajj sans avoir eu de rapport sexuel ou n'ayant commis un acte de perversité revient chez soi aussi pur que le jour de sa naissance. (Rapporté par Al- Boukhari et Mouslim).
7. Sachez que le fait d'embrasser l'Islam efface tous les péchés passés et que l'accomplissement du hajj efface aussi toutes les fautes passés du Musulman. (Rapporté par Mouslim.)
8. Le pèlerinage est un devoir sacré qu'il faut accomplir dès que le musulman en a les moyens. (Fatawa Cheikh Al 'Othaymin.)

Fatwas

9. Le hajj n'est pas obligatoire pour une personne endetté même si le préteur lui donne la permission de le faire.(Fatawa Cheikh Al 'Othaymin).

10. La charge du Hajj n'incombe pas au mari si cela n'a pas été notifié lors du contrat de mariage, mais c'est conseillé par convoitise de la récompense d'Allah, cet acte peut renforcer les liens d'amour et de convivialité entre le mari et sa femme et cet acte sera chanté et loué par d'autres et peut servir d'exemple. (Fatawa Cheikh Al 'Othaymin.)

11. Pour le Tawaf une pause de 2 à 3 mn n'est pas interdite la personne reprendra là où elle s'est arrêtée. Mais une pause de longue durée une à deux heures, là la personne pure devra recommencer à zéro son Tawaf. (Fatawa Cheikh Al 'Othaymin).

12. La femme indisposée ou en couche qui est au Miqat, devra faire tout ce que font les femmes en état de pureté rituelle, mais elle se protégera avec un sous vêtement étanche et absorbant pendant son état d'Ihrâm jusqu'à ce qu'elle soit pure pour accomplir son Tawaf et la coupe de cheveux. (Fatawa Cheikh Al 'Othaymin.)

13. Il est permis a une femme de prendre des médicaments pour empêcher ou retarder la période de menstrues pour accomplir son hajj et elle peut aussi faire ça pendant le ramadhan si elle veut jeûner avec le reste des gens. (Majmouh Al Oulémas).

TABLE DES MATIERES

❖ Introduction ❖

Les points d'entrée en état de sacralisation (MIQATS)

Les rites de la 'Omra

- 1-L'état de sacralisation (Ihrâm)
- 2-L'entrée dans la Mosquée sacrée
- 3-La 'Omra (Tawaf al-Qoudoum)
- 4-Maqam Ibrahim
- 5-Safa & Marwa

Les rites du Hajj

Le 8 de Dhoul-Hijjah

- 1-L'état de sacralisation (Ihrâm)
- 2-Séjour à Mina

Le 9 de Dhoul-Hijjah

- 3-Séjour à 'Arafat
- 4-Mouzdalifa

Le 10 de Dhoul-Hijjah

- 5-La lapidation
- 6-Le sacrifice
- 7-Se raser la tête
- 8-Tawaf al-Ifada
- 9-Maqam Ibrahim
- 10-Safa & Marwa

Le 11, 12, 13 de Dhoul-Hijjah

- 12-Séjour à Mina
- 13-Tawaf al-Wadaa'

Visite de Médine

❖ FATWAS ❖
